

NOTE DE PRESENTATION

CONSEIL DU 17 MARS 2025

<u>Service</u> : Direction des Ressources Humaines	<u>Délibération n°13</u>
<u>Instructeur</u> : Arnaud BIGET	Création de postes
<u>Rapporteur</u> : Monsieur Bernard WAUQUIER	

Exposé :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la Mairie. Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°, 2°, 3°, 4°, 5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer, il est nécessaire de créer et de supprimer les postes suivants :

- 4 postes d'adjoint technique principal (suite à la réussite de l'examen professionnel),
- 2 postes d'adjoint technique,
- 2 postes d'adjoint d'animation,
- 2 postes d'adjoint administratif.

Les membres du Conseil municipal sont invités à :

- créer des emplois permanents comme précisé au projet de délibération afin de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer,
- adopter le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer modifié et annexé au projet de délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer.





Délibération n° 13

Conseil Municipal du Lundi 17 mars 2025

Direction des Ressources Humaines

Domaine de compétence :
4-1 - Personnel titulaire et stagiaire de la
Fonction Publique Territoriale

Le Lundi Dix-Sept Mars deux mille vingt cinq à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation :
06/03/2025

Membres présents : 21

Membres ayant donné pouvoir : 9

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 3

Nombre de votants : 30

Affiché le 20/03/2025

Présents : Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints**, Madame Lyllane DUFOUR, Monsieur Philippe RAMET, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Andréa ÉLYSÉ, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Madame Caroline ROSSIGNOL, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN. **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Christelle BEURAIN à Madame Nathalie TILLIER, Madame Dominique DELSEAU à Monsieur Franck TINDILLER, Madame Laurence PLAISANT à Monsieur Bernard WAUQUIER, Madame Sophie DENEUX à Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Madame Justine GOSSELIN à Madame Maryse MAILLART, Monsieur Maxime GUERVILLE à Madame Coralie PREUVOST, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Charles LANQUETIN, Madame Marine NEMPONT à Madame Marie-Antoinette LISIK.

Absent (s) excusé (s) : 0

Absent (s) non excusé(s) : Madame Aurore WACOGNE, Monsieur Jean-Paul HAGNERÉ et Monsieur Xavier BRASSART.

Votants : 30

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN

Objet : Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

Rapporteur : Bernard WAUQUIER, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Mise à jour du tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- Vu** le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L 313-1,
- Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
- Vu** les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisation les grades s'y rapportant pris en application des articles L 411-1 à L 411-9 du Code Général de la Fonction Publique,
- Vu** le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer,
- Vu** la consultation en date du 10 mars 2025 de la Commission municipale n° 2 « Piloter

un service public de qualité ».

Considérant que les emplois de chaque collectivité sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il est indispensable de mettre à jour le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en cas de modification de création ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer au tableau des effectifs du budget principal de la Ville d'Étaples-sur-Mer :

- o **4 emplois permanents à temps complet** dans le grade d'Adjoint technique principal de 2ème classe
Filière : Technique
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint technique
- o **2 emplois permanents à temps complet** dans le grade d'Adjoint technique
Filière : Technique
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint technique
- o **1 emploi permanent à temps complet** dans le grade d'Adjoint territorial d'animation
Filière : Animation
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation
- o **1 emploi permanent à temps non-complet** (28 heures) dans le grade d'Adjoint territorial d'animation
Filière : Animation
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation
- o **1 emploi permanent à temps complet** dans le grade d'Adjoint administratif – Budget Maréis
Filière : Administrative
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint administratif
- o **1 emploi permanent à temps complet** dans le grade d'Adjoint administratif
Filière : Administrative
Catégorie : C
Cadre d'emploi : Adjoint administratif

Par dérogation, cet emploi pourra être pourvu par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans renouvelable dans la limite de six

ans sur le fondement de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le code susnommé.

Actualiser le tableau des effectifs de la Ville d'Étaples-sur-mer en conséquence.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal de la Ville d'Étaples-sur-mer.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 20 Mars 2025 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Franck TINDILLER



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.

